



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
E-mail: administration@remaufens.ch

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Stéphane DORTHE, Syndic**, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée à 20 h 00 en saluant et en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux 39 personnes présentes.

Dans son courriel du 19 novembre 2020, le Préfet de la Veveyse a autorisé la tenue de notre assemblée communale après présentation d'un plan de protection (port du masque et désinfection des mains avant l'entrée dans la salle ainsi que respect de la distance interpersonnelle). La salle est organisée de manière à respecter ces règles.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2020.

Pour le bon déroulement de cette Assemblée, deux scrutateurs sont nommés, soit : Monsieur Christopher LUCAS et Monsieur Sébastien DEGLISE. Monsieur Stéphane DORTHE les remercie d'avance de leur collaboration et précise que les membres du Conseil communal peuvent se prononcer sur tous les objets présentés. Des bulletins ont été distribués à chaque personne qui a le droit de vote. Pour les votes, le bulletin devra être levé afin de permettre le contrôle par les scrutateurs.

Le tractanda proposé se présente comme suit :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2020. Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.**
2. **Présentation et approbation du règlement des finances**
3. **Budget 2021**
 - 3.1 **Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement**
 - 3.2 **Rénovation des douches des vestiaires de la salle de gymnastique**
 - 3.3 **Réfection partielle de la Route du Levant**
 - 3.4 **Bouclage pour l'adduction d'eau potable Route du Levant - Route des Brêts**
 - 3.5 **Etude globale de système d'évacuation des eaux pluviales de la partie supérieure du village (étapes 2 et 3)**
 - 3.6 **Construction d'une digue de retenue en lien avec le système d'évacuation des eaux pluviales (étape 1)**
 - 3.7 **Rapport de la commission financière**
 - 3.8 **Approbation**

4. **Présentation et approbation des modifications des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye - VOG**
5. **Présentation et approbation des nouveaux statuts de l'association du service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV)**
6. **Divers**

Monsieur Stéphane DORTHE précise que tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Aucune remarque n'étant formulée sur le tractanda, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Stéphane DORTHE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal a été annexé à la convocation.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à son auteure.

2. Présentation et approbation du règlement d'exécution des finances

Monsieur Stéphane DORTHE commence par donner quelques explications sur les entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la loi du 22 mars 2018 et de l'ordonnance sur les finances communales et de l'entrée en application du modèle de compte communal MCH2. Cette loi prévoit l'introduction d'un règlement communal des finances qui doit être approuvé par l'assemblée communale avant 2021 afin d'éviter de se voir imposer les limites minimales définies dans l'annexe de l'ordonnance. Ces nouvelles dispositions auront pour effet plusieurs modifications essentielles, quelques nouvelles normes à intégrer, avec notamment pour objectifs de rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen, ainsi que d'accorder aux autorités locales plus de compétences financières et de responsabilités politiques.

Le Service cantonal des communes met à disposition un modèle conçu en fonction des besoins individuels des communes. Le règlement des finances communales est passé en revue article par article et projeté à l'assemblée. Les articles font références aux articles de la loi sur les finances communales (LFCo) et aux articles de l'ordonnance sur les finances communales (OFCo).

Puis, il est procédé de la même façon pour le règlement d'exécution des finances (REFin) qui a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 23 novembre 2020.

La commission financière a donné un préavis favorable à ce règlement.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée. Cet objet est soumis au vote et le règlement est accepté à l'unanimité.

3. Budget 2021

3.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement

Chaque Conseillère et Conseiller présente les postes des budgets de fonctionnement relatifs à ses dicastères en donnant les précisions nécessaires, ceci dans l'ordre des dicastères selon la copie des budgets qui a été distribuée à chaque citoyen présent.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES & IMPOTS

Par Monsieur Stéphane DORTHE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONSTRUCTIONS

Par Monsieur Julien COTTET

ECOLES - AES - PETITE ENFANCE

Par Madame Marie-Claude RUFFIEUX

AFFAIRES SOCIALES - SANTE - FORETS

Par Madame Sylviane EMONET

EAU & ENDIGUEMENTS - EPURATION - GAZ- CIMETIERE

Par Monsieur Grégory DEGLISE

ROUTES - VOIRIE - IMMEUBLES ET DOMAINES - AGRICULTURE - ENERGIE

Par Monsieur Patricio HERRERA

JUSTICE & POLICE - FEU - MILITAIRES - TIR - PROTECTION CIVILE - GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - CULTURE ET LOISIRS - SPORT

Par Monsieur Jérôme TACHE

Monsieur Stéphane DORTHE donne la récapitulation du **budget de fonctionnement** qui présente des charges d'un montant de Fr. 4'644'175. – et des produits de Fr. 4'506'610.– d'où **un excédent de charges de Fr. 137'565.**— qui représente un dépassement de 3.03 % sur 5% autorisés.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions relatives au budget de fonctionnement.

Monsieur Olivier FONTAINE demande pourquoi la participation pour l'accueil extrascolaire (AES) est en baisse ? Est-ce que la demande d'harmonisation présentée par des parents a été prise en compte ? Est-ce que l'offre des horaires de l'AES va encore baisser ?

Madame Marie-Claude RUFFIEUX précise que la demande des parents est arrivée après les budgets. Les coûts sont moins élevés aussi car il y a une bonne synergie avec Attalens. Ce n'est absolument pas prévu de baisser l'offre des horaires de l'AES.

Monsieur Olivier FONTAINE demande quel est l'impact de la faillite de Serolab sur les rentrées d'impôts ?

Monsieur Stéphane DORTHE répond que cela a eu peu d'influence car la raison sociale de cette entreprise n'était pas à Remaufens.

Monsieur Stéphane DORTHE donne lecture du **budget d'investissement** qui boucle avec **un total de charges de Fr. 1'349'571.—**. Ce montant comprend les investissements 2021 qui vous seront présentés dans quelques instants ainsi que les **reports suivants** :

Fr. 230'000.— pour la réfection Chemin du Pontet et pont de la Broye (les travaux n'ont pas pu avoir lieu cette année)

Fr. 30'000.— pour la remise à ciel ouvert du cours d'eau secteur Rouvena (solde à reporter)

Fr. 318'000.— pour le déplacement des infrastructures PAD La Planche (travaux auront lieu en 2021)

Fr. 300'000.— pour l'interconnexion / turbinage

Monsieur Stéphane DORTHE donne un aperçu du plan des investissements établi par le Conseil communal, pour la période 2021-2026. Il s'agit d'une information des projections du programme des investissements.

3.2 Rénovation des douches des vestiaires de la salle de gymnastique

Monsieur Jérôme TACHE présente cet objet au moyen d'une projection en commençant par parler de la problématique actuelle des douches. Effectivement, les douches des vestiaires de la salle de gymnastique vieillissent et nécessitent d'être entretenues. L'humidité s'infiltre dans le sol en longeant les murs et dans les cloisons de séparation.

Une rénovation totale des vestiaires de la salle de gymnastique est proposée car elle permettrait de contrôler et d'améliorer l'étanchéité dans son ensemble en y ajoutant du carrelage sur les murs. Il présente ensuite le déroulement des travaux (installations sanitaires, carrelage, menuiserie) et l'estimation des coûts pour un montant total de Fr. 51'297.—.

Concernant le financement, si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la Commune pourra se permettre un auto-financement. Dans le cas contraire, elle fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire.

Cette rénovation était prévue dans l'assainissement complet du bâtiment mais elle pourrait se faire plus tôt car elle concerne uniquement le sous-sol.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Michel GENOUD trouve intéressant que l'on parle ici de rénovation de la salle polyvalente mais avec les nouvelles constructions il risque d'y avoir beaucoup plus d'élèves. Quelle est la vision du Conseil communal afin de construire des classes supplémentaires ? Ce serait dommage que de nombreux élèves doivent partir ailleurs car cela n'a pas été prévu !

Madame Marie-Claude RUFFIEUX rappelle la loi scolaire qui ne nous permet plus de garder notre cercle scolaire seul. C'est le nombre total d'élèves du cercle scolaire qui fait foi pour le nombre de classes acceptées par la DICS. Les élèves sont plutôt en baisse à Attalens mais pas à Remaufens. Comme Attalens a encore la possibilité d'accueillir des classes dans ses bâtiments ce ne serait pas justifié d'en construire chez nous en plus. Un nombre minimal de classes restera chez nous selon la convention. Les effectifs se maintiennent voire même sont plutôt à la baisse. La progression est tenue à jour par la direction de l'école régulièrement. La projection est également faite avec les naissances et les potentielles arrivées d'enfants dans les nouvelles constructions. Cela a été démontré qu'un nouveau quartier ne voit pas forcément l'arrivée de familles avec des enfants cela dépend de la grandeur des appartements.

3.3 Réfection partielle de la Route du Levant

Monsieur Patricio HERRERA présente cet objet au moyen d'une projection en situant sur un plan le tronçon Ouest qui est concerné par cette réfection. Il s'agit d'améliorer la sécurité de la Route du Levant (voitures, vélos, motos) et de réduire les casses lors de l'entretien de la route (neige) tout en remettant en ordre les grilles et regards en mettant du gravillonnage pour boucher les défauts de la route. Les grilles et regards défectueux seront eux remplacés avec une légère mise à niveau de la pente de la route.

Le coût total du projet se monte à Fr. 30'000.—. Concernant le financement, si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la Commune pourra se permettre un auto-financement. Dans le cas contraire, elle fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire pour la durée des travaux jusqu'à l'octroi des subventions. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

3.4 Bouclage pour l'adduction d'eau potable Route du Levant - Route des Brêts

Cet objet est présenté par Monsieur Grégory DEGLISE qui commence par situer sur un plan la Route du Levant et celle des Brêts. Il précise ensuite qu'une conduite en polyéthylène, d'une longueur de 115 mètres, sera posée dans la route.

L'estimation des coûts comprend également trois raccords privés ainsi que le branchement sur les conduites communales existantes à l'aide de nouvelles vannes. Le coût total TTC y compris les frais secondaires (assurances, honoraires, divers et imprévus) se monte à Fr. 92'000.—.

Concernant le financement, si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la Commune pourra se permettre un auto-financement. Dans le cas contraire, elle fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

3.5 Etude globale du système d'évacuation des eaux pluviales de la partie supérieure du village (étapes 2 et 3)

Monsieur Grégory DEGLISE présente cet objet en commençant par l'enjeu qui se situe sur l'évacuation des eaux claires. En effet, la partie supérieure du village de Remaufens présente des problèmes importants d'évacuation des eaux claires. La problématique est mise en évidence par la carte de dangers liés aux crues (CDN), la carte de l'aléa de ruissellement ainsi que le plan général d'évacuation des eaux (PGEE). L'équipement de base des eaux usées est par contre réalisé et suffisant.

Le concept prévoit la réalisation d'un collecteur important reprenant l'ensemble des débits, à savoir ceux liés au ruisseau du Mariollan, ceux liés au ruissellement de surface, les débits de la zone urbanisée (PGEE) et les débits de la nouvelle zone à bâtir (ZB). Ce système permettra de soulager toute la partie inférieure du village.

Le projet global d'évacuation des eaux claires se fait en trois étapes :

1. Bassin de rétention, prise d'eau, déversoir, naissance du collecteur DN 700
2. Pose d'un collecteur DN 700 route des Brêts, Route du Levant

3. Forage pour franchir l'éperon rocheux, collecteur DN 800, bassin de rétention, 15 sondages

Il faut savoir que ce projet est inscrit au PAL et la Commune a un délai de 5 ans pour le réaliser.

Il donne ensuite le coût du crédit d'étude des étapes 2 et 3 qui se monte à CHF 128'000.—.

La société Lomali SA s'engage à prendre entièrement à sa charge les frais de l'étude à fonds perdu. Cette société est le promoteur immobilier des articles 89 et 895 qui se situent en-dessous du bâtiment des laiteries. L'article 48 de la LATeC autorise la Commune à conclure un tel contrat et à accepter une participation privée. Un contrat de droit administratif a été rédigé par notre avocate.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

3.6 Construction d'une digue de retenue en lien avec le système d'évacuation des eaux pluviales (étape 1)

Monsieur Grégory DEGLISE présente cet objet en commençant par un bref historique. Le projet a débuté durant l'année 2016 puis a évolué sans vraiment changer la structure de la digue, mais en y ajoutant divers acteurs tels que la carte des dangers liés aux crues et la carte de l'aléa de ruissellement. Ceci nous a poussé à revoir notre PGEE qui du coup était sous dimensionné.

Le responsable de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) avec qui nous avons pris contact, a changé de poste en 2018. Son remplaçant a repris le dossier depuis le début et a demandé d'approfondir le sujet, différentes études ont été lancées afin de répondre aux questions.

Enfin, il a fallu presque 18 mois pour obtenir le retour du permis de construire de la digue (c'est un cas école pour l'OFEV).

Les coûts pour la digue de protection et la prise d'eau s'élèvent à Fr. 170'000.—.

Concernant le financement, si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la Commune pourra se permettre un auto-financement. Dans le cas contraire, elle fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

3.7 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD, Président de la commission, qui donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés par le Conseil communal.

Le Conseil communal a prévu des recettes ainsi que des dépenses dans des proportions permettant de maintenir un équilibre adéquat du compte de fonctionnement. Elle propose à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté.

Compte tenu des éléments présentés, la Commission financière donne un préavis favorable pour les investissements relatifs à la réfection de la Route du Levant, à l'adduction et à la distribution d'eau potable « Au Brêt », à l'évacuation des eaux pluviales partie supérieure du village (digue Les Brêts), à l'évacuation des eaux pluviales partie supérieur village (étude étapes 2 et 3).

Elle donne un préavis défavorable pour l'investissement relatif à la rénovation des douches de la salle polyvalente même s'il est possible sous l'angle de l'engagement financier.

La Commission financière a pris connaissance des différents frais imputés ainsi que de la convention intercommunale relative au cercle scolaire. Elle remarque un flou dans les définitions et détails de cette convention concernant les frais pris en charge par les 3 communes du Cercle et par les frais imputés directement aux communes. Il existe des confusions dans l'interprétation des frais d'entretien et de maintenance et des frais de rénovation. La commission propose aux responsables des 3 communes d'établir une liste des différents frais, détaillés par compte afin d'être correct et d'être considéré sur un pied d'égalité. Il lui semble important qu'un contrôle des frais de la commune pilote puisse être effectué par les représentants des communes de Remaufens et Granges afin d'avoir une transparence des frais réellement imputés par Attalens.

Monsieur Stéphane DORTHE adresse ses remerciements aux membres de la commission pour leur travail.

3.8 Approbation

Afin de respecter les exigences de la loi et les recommandations du Service des Communes, les objets sont soumis au vote, soit :

3.1 Budget de fonctionnement

Accepté à l'unanimité.

3.2 Rénovation des douches des vestiaires de la salle de gymnastique

Avant de passer au vote, Monsieur Jérôme TACHE tient à préciser que selon la convention du cercle scolaire, l'entretien du collège fait partie des frais d'exploitation fixes. Il s'agit des maintenances liées au bâtiment au moyen de contrats comme pour le chauffage ou la ventilation. Les frais de rénovation sont assumés par chaque commune.

Suite aux remarques de la commission financière, une séance a été demandée à la commune d'Attalens mais elle n'a pas pu être organisée avant l'assemblée. Une analyse sera également faite sur les comptes 2019 afin de remédier aux éventuelles inégalités. De plus, la convention devra de toute façon être adaptée avec l'entrée de MCH2.

Monsieur Ralph PERROUD insiste justement sur le fait qu'il est urgent de refaire la convention afin d'être sur un pied d'égalité pour les 3 communes du cercle scolaire avant de réaliser cet investissement.

Investissement de Fr. 51'300.— refusé par 26 voix contre, 11 voix pour et 2 abstentions.

3.3 Réfection partielle de la Route du Levant

Investissement de Fr. 30'000 .— accepté par 38 voix pour et 1 abstention.

3.4 Bouclage pour l'adduction d'eau potable Route du Levant - Route des Brêts

Investissement de Fr. 92'000 .— accepté par 38 voix pour et 1 abstention.

3.5 Etude globale du système d'évacuation des eaux pluviales de la partie supérieure du village (étapes 2 et 3)

Investissement de Fr. 128'000.— accepté par 36 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

3.6 Construction d'une digue de retenue en lien avec le système d'évacuation des eaux pluviales (étapes 1)

Investissement de Fr. 170'000 .— accepté par 35 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Le montant refusé par l'assemblée de Fr. 51'300.— pour la rénovation des douches des vestiaires de la salle de gymnastique est retiré. Le budget d'investissement est donc accepté avec un total de charges de Fr. 1'298'271.—.

4. *Présentation et approbation des modifications des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye - VOG*

Monsieur Grégory DEGLISE présente cet objet en commençant par nommer toutes les communes concernées. Le terme VOG veut dire Veveyse – Oron – Glâne.

Le comité de direction du VOG a procédé à une actualisation des statuts de l'association afin de répondre aux exigences de la législation cantonale sur les communes, plus particulièrement à la loi sur les finances communales. Les présents statuts entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Il passe en revue les articles en insistant sur les principaux changements. Les buts de l'association sont inchangés mais ils ont été reformulés. Un nouvel organe « commission financière » a été ajouté. Les délégués devront élire les membres de la commission financière. L'article 23 mentionne les attributions de cette commission. L'organe de révision sera élu par l'assemblée des délégués sur proposition de la commission financière.

Le conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter ces statuts.

Aucune précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et les statuts sont acceptés à l'unanimité.

5. *Présentation et approbation des nouveaux statuts de l'association du service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV)*

Madame Marie-Claude RUFFIEUX présente cet objet en donnant un aperçu des principales modifications.

Un nouvel organe « commission financière » a été créé. Il vient s'ajouter à l'assemblée des délégués, au comité de direction et au directeur. C'est l'assemblée des délégués qui élit la commission financière après en avoir fixé le nombre et désigne l'organe de révision sur proposition de cette commission. Le comité de direction est composé de représentants des communes (Romont, Châtel-St-Denis, communes de la Glâne et de la Veveyse), des inspecteurs scolaires des 2 districts ainsi que des 2 Préfets. La comité de direction est assuré en alternance par le l'un des deux Préfets.

Aucune précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et les statuts sont acceptés à l'unanimité.

6. *Divers*

Monsieur Stéphane DORTHE précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans l'information à la population. Les Conseillères et Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole est donnée à l'assemblée.

Monsieur Olivier FONTAINE se dit un peu surpris du discours de Monsieur Ralph PERROUD par rapport aux frais qui ne sont pas clairement définis par rapport au cercle scolaire. Son avis personnel est que nous sommes dirigés par Attalens. L'entretien du bâtiment scolaire est absolument nécessaire sans oublier que la salle n'est pas exclusivement utilisée par les écoles mais aussi par des clubs sportifs. Les frais de rénovation des douches ne sont donc pas uniquement à imputer aux écoles. Il trouve dommage que ce projet ait été refusé ce soir par l'assemblée mais comprend tout à fait la remarque de la commission financière. Nous avons ce soir encore un exemple flagrant avec toutes les personnes qui ont remis leur veste en raison de la température dans cette salle. Une rénovation est nécessaire en investissant dans les infrastructures mises à disposition de la population.

Monsieur Michel GENOUD a un vœu à émettre concernant le tilleul devant l'église qui a été coupé à la moitié pour des raisons de sécurité. Serait-il possible de donner ce printemps une taille à cet arbre pour bénéficier d'un aspect plus agréable ?

Monsieur Grégory DEGLISE lui répond qu'il est prévu dans le budget 2021 de replanter 2 nouveaux tilleuls à l'entrée de l'église.

Monsieur Olivier AQUILLON fait remarquer que la place qui sert d'arrêt pour le bus scolaire ne bénéficie pas de beaucoup de lumière surtout en cette période. Les luminaires en place sont assez distants. Serait-il possible d'étudier la possibilité d'ajouter un éclairage supplémentaire pour des conditions de sécurité maximum ?

Monsieur Stéphane DORTHE lui répond que le Conseil a pris note et qu'il va voir ce qu'il peut faire.

Monsieur Olivier AQUILLON demande s'il est permis et acceptable d'éliminer des déchets plastiques et du bois imprégné en les brûlant ? Est-il le seul à se plaindre de ce problème ? Serait-il possible de rappeler les règles car les cheminées fument de façon régulière, surtout lorsqu'il y a du brouillard ou qu'il fait encore noir le matin !

Monsieur Jérôme TACHE précise que si un citoyen constate ce genre de choses, il faut en avertir la Commune qui peut intervenir et en cas de récidive dénoncer au SEN et à l'ECAB.

Monsieur Jean-Meinrad TÂCHE ajoute que la Commune est déjà au courant que du feu est fait avec du plaquage à 4 heures du matin le weekend à côté du bâtiment Grange Neuve.

Monsieur Pierrot GENOUD revient sur une discussion qu'il a eu avec un nouvel habitant concernant sa déception de voir les enfants des écoles trimballés dans un autre village. Il fait allusion à une situation similaire à l'époque en insistant sur le fait qu'il ne faut pas toujours baster. Il ne faudrait pas attendre le dernier moment pour investir dans nos bâtiments parce qu'il sera peut-être trop tard.

Madame Marie-Claude RUFFIEUX, au risque de se répéter, rappelle l'obligation de répondre aux lois cantonales et l'énorme projet de fusion qui a commencé il y a déjà longtemps maintenant. Nous n'avons pas le choix de suivre la loi.

Monsieur Pierrot GENOUD demande si et quand la Commune envisage de repérer les conduites d'eau par un système GPS car il estime que c'est le moment de faire les frais pour cela.

Monsieur Grégory DEGLISE admet que nous n'avons jamais procédé à des relevés GPS de nos conduites mais il serait possible de mettre ça en place sur les prochains travaux.

Monsieur Jérôme TACHE souhaite prendre la parole concernant le projet d'assainissement du bâtiment scolaire en précisant qu'il n'est pas mort. Il serait même possible de présenter un projet d'investissement total l'année prochaine. Il est persuadé qu'il manque des locaux et pense que l'arrivée de MCH2 permettra de financer d'autres projets. Suite à un récent travail avec l'architecte, il serait possible de réaliser les travaux en 2 phases sans agrandissement dans un premier temps. La plus-value serait alors de Fr. 300'000.-. Il précise encore que c'est bien aux communes propriétaires d'investir.

Monsieur Jérôme TACHE annonce qu'il ne se représentera pas aux élections communales de mars 2021 et que sa place est disponible. A vos listes, à vos crayons... Il termine en souhaitant, malgré le contexte sanitaire, de joyeuses fêtes de fin d'année à tout le monde.

Au terme de cette assemblée et bientôt à la fin de l'année, Monsieur Stéphane DORTHE tient à remercier l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et adresse aussi ses remerciements à ses collègues pour leur dévouement et leur engagement ainsi qu'au personnel administratif.

Un grand Merci également à tous les membres des commissions ainsi qu'à tout le personnel employé dans la commune. Ces remerciements leur seront réitérés lors de la traditionnelle collation qui, nous l'espérons, pourra avoir lieu au début de l'année 2021.

Madame Sylviane EMONET prend la parole pour remercier à son tour, Monsieur Stéphane DORTHE pour la tenue des affaires communales.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Stéphane DORTHE, remercie chacune et chacun pour sa participation active aux affaires communales, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 22 h 00.

Pour des raisons sanitaires, la verrée qui se tient habituellement en fin d'assemblée ne pourra pas avoir lieu. Monsieur Stéphane DORTHE souhaite aux personnes présentes une bonne rentrée et une excellente soirée.

Le Syndic
Stéphane DORTHE



La Secrétaire
Aurélié FONTAINE

